

Pour diffusion immédiate

ONU : L'Assemblée générale doit aborder les questions d'orientation sexuelle et d'identité de genre

Une déclaration réaffirme la promesse de la Déclaration universelle des droits de l'homme

(New York, le 11 décembre 2008) –Alors que le monde entier célèbre le 60^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), l'Assemblée générale de l'ONU recevra une déclaration à la mi-décembre, approuvée par plus de 50 pays de par la planète, revendiquant l'arrêt des abus de droits basés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Une coalition d'organismes internationaux de droits humains a exigé aujourd'hui que tous les États du monde appuient la déclaration réaffirmant la promesse de base de la DUDH : les droits humains s'appliquent à tous.

Des nations de quatre continents coordonnent la déclaration, soit : l'Argentine, le Brésil, la Croatie, la France, le Gabon, le Japon, les Pays-Bas et la Norvège. La lecture de cette déclaration marquera la première fois que l'Assemblée générale abordera officiellement les questions de violations de droits basées sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

« En 1948, les nations du monde promettaient de respecter les droits de l'homme, mais six décennies plus tard, la promesse demeure nulle pour plusieurs », a déclaré la Namibienne Linda Baumann, membre du conseil d'administration d'IGLA, une coalition de plus de 60 groupes africains de personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres (LGBT). « L'appui africain sans précédent à cette déclaration envoie le message que les abus contre les personnes LGBT sont inacceptables partout et toujours. »

Non contraignante, la déclaration réaffirme des sauvegardes existantes de droits humains dans des lois internationales. Elle s'appuie sur une autre déclaration conjointe appuyée par 54 pays, que la Norvège avait livrée au Conseil des droits de l'homme en 2006.

« Universel veut dire universel et il n'y a pas d'exceptions », a dit le Néerlandais Boris Dittrich, directeur des droits de l'homme pour le programme des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres de Human Rights Watch. « L'ONU doit s'exprimer fortement contre la violence et le préjugé parce que les demi-mesures n'ont pas leur place dans les droits humains. »

La déclaration condamne la violence, le harcèlement, la discrimination, l'exclusion, la stigmatisation et le préjugé basés sur l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Elle condamne aussi les meurtres et exécutions, la torture, les arrestations arbitraires et la privation de droits économiques, sociaux et culturels sur ces bases.

« Aujourd'hui, dans des douzaines de pays, des lois héritées de régimes coloniaux criminalisent encore le comportement homosexuel consensuel », a dit la Malaisienne Grace Poore qui travaille pour International Gay and Lesbian Human Rights Commission. « Cette déclaration indique un consensus global croissant que de telles lois abusives sont dépassées. »

La déclaration repose aussi sur la longue tradition de l'ONU en matière de défense des droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres. Dans sa décision de 1994 sur *Toonen c. Australia*, le Comité des droits de l'homme de l'ONU – l'instance qui interprète le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, un des traités majeurs de droits humains à l'ONU – a soutenu que les codes de droits de l'homme interdisent la discrimination basée sur l'orientation sexuelle. Depuis, les instances des droits de l'homme à l'ONU ont condamné les violations basées sur l'orientation sexuelles et l'identité de genre, y compris les meurtres, la torture, le viol, les disparitions et la discrimination à plusieurs niveaux. Les instances de traités onusiens ont demandé aux États de mettre fin à la discrimination, dans la loi et les politiques.

D'autres instances internationales se sont aussi opposées à la violence et à la discrimination à l'endroit des personnes LGBT ; elles incluent le Conseil de l'Europe et l'Union européenne. En 2008, tous les 34 États membres de l'Organisation des États américains ont adopté une déclaration à l'effet que la protection de droits de l'homme inclut l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

« Les gouvernements de l'Amérique latine essaient de tracer la voie de l'égalité et ils appuient cette déclaration », a dit la Mexicaine Gloria Careaga Perez, co-secrétaire générale d'ILGA. « Aujourd'hui, un mouvement global appuie les droits des personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et transgenres ; ces voix ne seront pas muselées. »

À ce jour, 55 pays ont signé la déclaration de l'Assemblée générale, dont : l'Andorre, l'Arménie, l'Australie, la Bosnie-Herzégovine, le Canada, le Cap-Vert, le Chili, l'Équateur, la Géorgie, l'Islande, l'Israël, le Japon, le Liechtenstein, le Mexique, le Monténégro, la Nouvelle-Zélande, la République centrafricaine, San Marino, la Serbie, la Suisse, l'Uruguay, le Venezuela et l'ancienne République yougoslave de Macédoine. Tous les 27 États membres de l'Union européenne sont aussi signataires.

« C'est un grand pas d'avoir réussi à présenter cette initiative à l'Assemblée générale », a déclaré le Français Louis-Georges Tin, président du Comité international d'IDAHO (International Day Against Homophobia – Journée internationale contre l'homophobie), un réseau d'activistes et de groupes faisant campagne pour la décriminalisation. « Cela montre que nos luttes communes rencontrent le succès et qu'elles doivent être renforcées. »

« Cette déclaration est appuyée par des États et sociétés civiles de toutes les régions de la planète », a dit la Canadienne Kim Vance, codirectrice d'ARC International, « En décembre, un simple message jaillira de l'Assemblée générale : la Déclaration universelle des droits de l'homme est réellement universelle. »

La coalition des organismes internationaux de droits humains ayant émis ce communiqué inclut :

Amnesty International, ARC International, Center for Women's Global Leadership; COC Pays-Bas, Global Rights, Human Rights Watch, International Committee for IDAHO (International Day Against Homophobia), International Gay and Lesbian Human Rights Commission (IGLHRC), International Lesbian, Gay, Bisexual, Transgender and Intersex Association (ILGA), International Service for Human Rights, Pan Africa ILGA et Public Services International.

Pour de plus amples renseignements, veuillez contacter :

À New York pour Human Rights Watch, Scott Long (anglais) : +1-212-216-1297 ou +1-646-641-5655 ou longs@hrw.org

À London pour Amnesty International, Kate Sheill (anglais) : +44-20-7413-5748; ou ksheill@amnesty.org

À Halifax pour ARC International, Kim Vance (anglais, français) : +1-902-488-6404

À Genève pour ARC International, John Fisher (anglais, français) : +41-79-508-3968 ou arc@arc-international.net

À Amsterdam pour COC Pays-Bas, Bjorn van Roozendall (anglais, néerlandais) : +31-6-22-55-83-00 ou bvanroozendaal@coc.nl

À Washington pour Global Rights, Stefano Fabeni (anglais, espagnol, italien) : +1 202-741-5049; or stefanof@globalrights.org

À New York pour IGLHRC, Hossein Alizadeh (anglais, perse) +1-212-430-6016 ou halizadeh@iglhrc.org

À Bruxelles pour ILGA, Stephen Barris (anglais, espagnol, français) : +32-2-502-2471 ou stephenbarris@ilga.org; ou media@ilga.org